

**Assemblée nationale**  
**XIII<sup>e</sup> législature**  
**Session ordinaire de 2009-2010**

**Compte rendu**  
**intégral**

**Première séance du jeudi 27 mai 2010**

Présidence de M. Maurice Leroy,  
vice-président

**M. le président.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à quinze heures.)*

1

**Réforme des collectivités territoriales**

*Suite de la discussion d'un projet de loi  
adopté par le Sénat*

.../...

**Mme Henriette Martinez.** Aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'État, je prends acte avec satisfaction de votre écoute de ma revendication souvent formulée de fixer un nombre de conseillers territoriaux minimal pour les petits départements comme le mien, et notamment pour les départements de montagne.

Cela aboutit à votre proposition d'instaurer une exception à la règle de la moyenne générale de population pour la création des nouveaux cantons.

**M. Bruno Le Roux.** Impossible : pour qu'il y ait des exceptions, il faut une règle. Or il n'y a pas de règle !

**Mme Henriette Martinez.** Vous nous proposez pour les départements peu peuplés – les Hautes-Alpes, mais aussi les Alpes-de-Haute-Provence, la Lozère, l'Ariège, la Meuse et le Territoire de Belfort – un seuil plancher de quinze conseillers territoriaux. Vous l'aviez annoncé lors du congrès de l'Association nationale des élus de montagne à L'Argentière-La Bessée, dans les Hautes-Alpes : vous avez tenu parole, et je vous en remercie. Ce seuil, vous en avez convenu, est indispensable au maintien d'une démocratie locale vivante en milieu rural, et en particulier dans les zones de montagne.

Je ne parle pas ici de proximité. J'ai beaucoup entendu ce mot, mais je crois que la notion de proximité est liée davantage à la personnalité de l'élu et à la façon dont il fait son travail qu'à la mathématique de la population et de la surface de son canton. Je vous parle ici, plus pragmatiquement, d'équité dans les conditions d'exercice des mandats locaux.

Vous en conviendrez, passer de trente conseillers généraux à quinze conseillers territoriaux représente un effort considérable pour un département comme le mien, entre autres. Leur nombre diminue de moitié, mais la charge de travail du conseil général sera la même, et le travail du conseil régional viendra s'y ajouter.

Puisque ce seuil sera fixé de façon dérogatoire, monsieur le secrétaire d'État, pourquoi ne pas faire aujourd'hui un effort supplémentaire en acceptant, comme le propose l'ANEM, de porter ce seuil minimum à vingt conseillers territoriaux ? L'effort serait un peu moins difficile pour les nouveaux élus comme pour les populations.

**M. Henri Nayrou.** Très bien !

**Mme Henriette Martinez.** Certes, on m'objectera que quinze conseillers territoriaux pour 130 752 habitants, cela signifie un conseiller territorial pour 8 700 habitants, ce qui est très en dessous de la moyenne régionale, surtout pour un petit département de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mais comment comparer les 130 000 habitants des Hautes-Alpes avec les 4,7 millions d'habitants de la région ? Comment comparer surtout la densité de population des Hautes-Alpes, 22 habitants au kilomètre carré, soit une des plus faibles de France, à celle de la région tout entière, 144 habitants au kilomètre carré, donc supérieure à la moyenne nationale ? Comment comparer la population d'un canton urbain de Marseille à celle des cantons des Hautes-Alpes, dont le plus grand, celui de Gap sud-est, compte 9 723 habitants et le plus petit, celui de Barillonnette, est le plus petit canton de France avec 353 habitants ?

**M. Robert Lecou.** Belle démonstration mathématique !

**M. Henri Nayrou.** On est en République, chacun a le droit d'exister !

**Mme Henriette Martinez.** Cela montre, j'en conviens très volontiers, la nécessité de la réforme et du redécoupage des cantons. Mais cela montre aussi la nécessité de prendre en compte la géographie, tout autant que l'histoire politico-administrative des départements de montagne où j'aurais souhaité, monsieur le secrétaire d'État, que puisse s'appliquer un critère de pondération démographique.

Il n'en a pas été ainsi et je le regrette. Pour conforter la justesse des décisions déjà prises, tout en vous donnant les arguments pour faire l'effort supplémentaire que nous vous demandons, je vous dirai aussi qu'un département comme le mien est entièrement classé en zone de montagne, et que ses habitants vivent au quotidien les inconvénients de ses avantages touristiques, avec un tiers du territoire départemental situé au-dessus de 2 000 mètres et une altitude moyenne de 1 000 mètres.

Sait-on à Paris ce qu'est la vie quotidienne des habitants et celle des élus locaux, quand on habite sous la barre des Écrins, qui culmine à 4 102 mètres, ou dans le village le plus haut de France, Saint-Véran, à 2 042 mètres, là où, dit l'ancien adage, « les coqs picorent les étoiles » ?

**M. Henri Nayrou.** Joli !

**M. Alain Cacheux.** Superbe !

**M. Jean Lassalle.** Bravo !

**Mme Henriette Martinez.** Savez-vous que le conseiller général de La Grave, ce petit canton sur le sommet des neiges, doit parcourir 300 kilomètres de routes difficiles pour se rendre à Marseille, soit plus de quatre heures de route par beau temps ?

**M. Alain Cacheux.** Il n'ira pas souvent au conseil régional !

**Mme Henriette Martinez.** Dans ces conditions, je m'interroge sur la charge de travail des quinze conseillers territoriaux que nous envisageons.

Sachez aussi, à titre d'exemple, que les conseillers généraux siègent – je me suis renseignée – dans 274 structures départementales, hors conseil général.

**M. Bruno Le Roux.** Mais c'est le conseiller territorial que vous remettez en cause !

**Mme Henriette Martinez.** Écoutez ma démonstration, monsieur Le Roux, puisque vous l'approuvez.

À raison d'une moyenne de deux élus par structure, cela représente 548 délégations, soit dix-huit par élu – sans compter que la majorité en détient davantage que l'opposition.

**M. Philippe Vigier, rapporteur pour avis.** Il faudrait peut-être supprimer quelques-unes de ces structures !

**M. François Grosdidier.** Cette dispersion est une honte !

**M. Robert Lecou.** Il y a trop d'organismes, c'est sûr.

**M. Bruno Le Roux.** Quels coups de boutoir contre le projet du Gouvernement !

**Mme Henriette Martinez.** Demain, dans ces conditions, chaque élu devra faire face à trente-six délégations, sans compter celles du conseil régional qui viendront s'y ajouter.

J'arrête là mes calculs, qui peuvent paraître fastidieux mais qui illustrent la nécessité absolue, non seulement de fixer un seuil minimal par canton, mais de porter ce seuil à vingt conseillers territoriaux.

Sachez, monsieur le secrétaire d'État, que l'effort que vous ferez est d'ores et déjà partagé par les conseillers généraux, notamment ceux du département des Hautes-Alpes. Je ne suis ni conseillère générale, ni conseillère régionale...

**M. Bernard Derosier.** Pas encore !

**Mme Henriette Martinez.** ...mais je le dis pour mes amis.

Je voudrais dire en conclusion à mes collègues de l'opposition qui se sont beaucoup exprimés pendant mon propos, et notamment à ceux de l'ANEM qui partagent mon analyse, comme à monsieur le secrétaire d'État, que mon vote est aujourd'hui conditionné par l'engagement qu'a pris le Gouvernement de porter à un minimum de quinze le nombre de conseillers territoriaux. Je vous demande de le porter à vingt.

Si d'aventure ce seuil minimal devait être censuré par le Conseil constitutionnel, alors je regretterais mon vote.

**M. Bruno Le Roux.** Il y a un risque, et M. le secrétaire d'État le sait !

**Mme Henriette Martinez.** Aujourd'hui, néanmoins, après bien des réunions et des débats au cours desquels je n'ai ménagé ni mon implication, ni mes protestations, ni mes propositions, je peux témoigner du chemin parcouru. Je vous en remercie, monsieur le secrétaire d'État, et je fais le pari de la confiance.

**M. Bernard Derosier.** On prend son oreiller pour se coucher ?

**Mme Henriette Martinez.** Je vous apporte donc mon soutien au nom des départements ruraux et de montagne, car je sais que vous les connaissez bien. (**Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.** — *Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)